

2007 B 22902

95044

SOCIETE 110 JEROME DREYFUSS
Société à responsabilité limitée
au capital de 320 000 euros
Siège social : 36 boulevard de la Bastille
75012 PARIS
500 825 716 RCS PARIS

G.T.C. de Paris		
I	NI	II
22 OCT. 2008		
N° DE DEPÔS		

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 AOUT 2008

TROISIÈME DECISION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire délibérant par application de l'article L. 223-42 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 29 février 2008, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide la dissolution de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, n'est pas adoptée.

L'assemblée générale constate, en conséquence, que cette résolution est rejetée et que la Société continuera son exploitation.

Il est rappelé que la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

R. Chicheportiche